



FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Contexte

La loi 2002-2 a placé les bénéficiaires au cœur de leur accompagnement en défendant la place de leur parole dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Ont émergé de cette loi, 7 outils appelés communément "outils 2002-2", qui permettent d'assurer la primauté de cette parole et la place de citoyen de chaque personne accompagnée.

Cependant entre contrainte organisationnelle, temporelle mais aussi de communication avec les personnes accompagnées, cette parole est parfois écartée de l'accompagnement alors qu'elle constitue la base d'une individualisation pleine et entière, individualisation qui est le sens même des métiers de l'humain.

Comment permettre aux professionnels de l'accompagnement de recueillir cette parole, de la dynamiser et d'atteindre un niveau de participation optimal des personnes ? Comment transformer les contraintes rencontrées par les ESSMS en véritable levier d'amélioration des pratiques ?

Objectifs / Compétences visées

- S'approprier la législation et la réglementation liée à l'expression et à la participation de la personne accompagnée
- Co-construire des outils de recueil de la parole de la personne et des espaces de participation adaptés au public cible
- Comprendre le fonctionnement, les pouvoirs et les missions du CVS et des autres formes de participation
- Comment placer la personne accompagnée au cœur de son projet de vie ?

Contenu

- **La législation et la réglementation liée à l'expression et à la participation de la personne**
 - La loi de 1975, la loi 2002-2 et la loi de 2005
 - Le CASF et ses apports
 - Lien avec le nouveau référentiel HAS (évaluation)
- **Créer des outils/ moyens d'expression et de participation adaptés**
 - Comprendre le triptyque information/expression/participation
 - Concevoir des outils/moyens de recueil de la parole et de participation adaptés au public accompagné
 - Echanger sur les pratiques innovantes en la matière
- **Appréhender et dynamiser le Conseil de la Vie Sociale/l'espace de participation**
 - Comprendre l'organisation, le fonctionnement et les missions du CVS/l'espace de participation
 - Analyser les freins existants au déploiement du CVS/l'espace de participation
 - Co construire un plan d'action visant à dynamiser le CVS/l'espace de participation
- **Mettre la personne accompagnée au cœur de son projet de vie**
 - Concevoir une procédure d'élaboration des projets de vie avec comme acteur principal la personne accompagnée
 - Donner la juste place aux aidants dans le cadre du projet de vie
 - Eviter l'effet limitant du projet de vie sur l'accompagnement de la personne

JE M'INSCRIS



Date - Lieu

22 & 23 mai 2025 - 14h00-17h00 - **Classe virtuelle**
INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 6 heures - 2 modules de 3h00

Tarif

220 € - Adhérent
395 € - Non-adhérent
INTRA (sur devis)

Public

Tout salarié du secteur sanitaire, social ou médico-social
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS (INTER). Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation. En cours de formation, des temps de questions/réponses, puis en fin de formation, un questionnaire (ou autre modalité), permettront à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, politiques du grand âge et du domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

